



2024-07-17

COMMUNIQUÉ

Emploi de sauveteur à la Ville de Montréal

Retour sur les assemblées

Le 10 juillet dernier, nous avons organisé deux assemblées virtuelles concernant l'emploi de sauveteur à la Ville de Montréal (emploi numéro 700520), en lien avec une lettre d'entente sur le taux horaire.

L'entente stipulait qu'à partir du 17 juin 2023, le salaire minimum pour cet emploi serait de 19,16 \$ l'heure (équivalent à l'échelon 2 de la grille salariale) pour tous les membres occupant cet emploi. Ce montant aurait été ajusté à 19,57 \$ l'heure à partir du 1^{er} janvier 2024. Cependant, après des discussions approfondies, les membres ont décidé de rejeter cette proposition.

Nous avons pris en compte les préoccupations exprimées par les membres lors de ces réunions et avons informé l'Employeur du rejet de l'entente. Nous sommes actuellement en discussions avec l'Employeur pour explorer d'autres options qui puissent répondre aux attentes et aux besoins de l'ensemble des membres.

Notez aussi qu'une consultation des membres pourrait avoir lieu.

Nous vous remercions de votre participation et nous vous reviendrons dès que nous aurons des développements dans cet important dossier de l'emploi de sauveteur.

Votre équipe syndicale du SFMM (SCFP)

Ville de Montréal